

Communiqué de presse

Paris, le 20 octobre 2022

Le Haut conseil pour le climat a publié le 19 octobre 2022 [un avis relatif à la modernisation du Traité sur la Charte de l'énergie](#), dans le cadre de son auto-saisine.

La Présidente du Haut conseil pour le climat (HCC) rappelle à cette occasion que : « Le Haut conseil pour le climat mène ses travaux et conduit ses analyses en toute indépendance. De plus, le HCC poursuit ses réflexions sur la réorganisation de son Secrétariat afin de renforcer ses capacités d'expertise spécifique et technique lui permettant de remplir pleinement son mandat d'évaluation des politiques publiques et de leur mise en œuvre. Ce processus de réorganisation suit son cours, y compris dans le cadre du dialogue social et des démarches administratives engagées, en collaboration avec les services supports du HCC et dans le respect de son indépendance ».

A propos du Haut conseil pour le climat

Le Haut conseil pour le climat a été installé le 27 novembre 2018 et inscrit dans la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. C'est un organisme indépendant, chargé d'évaluer la stratégie du gouvernement en matière de climat, d'émettre des avis et recommandations indépendants et objectifs sur l'action climatique du gouvernement, et d'éclairer les débats de manière neutre, dans une perspective de long-terme en tenant compte du contexte global. Il est actuellement présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré et composé de treize membres, désignés pour cinq ans et choisis pour leur expertise scientifique, technique et économique dans le domaine du climat.

Contact presse :

Elisa Sgambati

presse@hautconseilclimat.fr / 01.42.75.59.98

Retrouvez nos communiqués de presse sur www.hautconseilclimat.fr – rubrique actualités



[@hc_climat](https://twitter.com/hc_climat)